

Cofinancé par
l'Union européenneRÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

20 décembre 2024

Projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) Plus de 1,2 milliard d'€ actés par l'État et les collectivités pour réaliser l'intégralité des opérations de la phase 1

Lors du Comité de pilotage du 20 décembre 2024, coprésidé par Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Région de France, Président de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, l'État et toutes les collectivités financeurs ont pris acte d'un financement de 1,228 milliard d'€, à parts égales, pour mener à bien la phase 1 du projet LNPCA.

Avec cet engagement pluriannuel, l'État et les collectivités peuvent lancer toutes les opérations de travaux de la phase 1 du projet LNPCA, notamment :

- **Dans les Alpes-Maritimes** : création du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Nice Aéroport,
- **Dans le Var** : réalisation des opérations de la navette toulonnaise, notamment création du PEM de Saint-Cyr-sur-Mer et réaménagement de celui de la Pauline, dénivellement à La Pauline de la bifurcation entre les lignes Marseille-Vintimille et La Pauline-Hyères, création de passerelles pour traverser les voies en gares de Carnoules, Puget-Ville, Cuers-Pierrefeu et Solliès-Pont, électrification de voies de remisage en gare de Toulon,
- **Dans les Bouches-du-Rhône** : création du PEM de Saint-André et mise à 2 voies de la halte multimodale d'Arenc et de la ligne existante entre Marseille Saint-Charles et Arenç, aménagements du plateau actuel de la gare Saint-Charles pour renforcer la régularité et la fiabilité des trains, qui précéderont la réalisation de la gare souterraine et des « Halles Saint Charles » en surface.

Les partenaires ont également statué sur le niveau de participation financière à la réalisation du site de maintenance et de remisage du corridor ouest en Avignon et au processus de relogement des habitants de la cité Bassens 2.

Ces engagements, faisant suite aux décisions du conseil d'administration de la SLNPCA (qui porte le financement des collectivités) du 6 décembre 2024 et de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFIT France) du 18 décembre 2024 viennent compléter les 212 millions d'€ contractualisés en 2024 pour la réalisation des dernières études de la phase 1 et l'engagement des premiers travaux.

Pour les opérations de la phase 2, les études d'avant-projet sont en cours et s'achèveront début 2027.

« Je me félicite de l'inscription de ces 1,2 milliard d'euros aux budgets de l'AFITF et de la SLNPCA, qui vont permettre d'engager progressivement l'ensemble des travaux de la phase 1 du projet. Désormais, le challenge sera de tenir le planning des travaux et de rester dans l'enveloppe financière. L'amélioration des trois nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon et Nice sera un premier pas vers la mise en œuvre de véritables Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) dans les trois métropoles de la région » déclare Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« Je tiens à remercier Franck LEROY, Président de l'AFIT et le gouvernement Barnier pour leur soutien sans faille. Cette décision nous permet d'engager les travaux sur plusieurs années et de tenir nos délais dans les 3 départements concernés. Après des années de persévérance et d'engagement, nous allons pouvoir désaturer nos gares, améliorer nos trajets du quotidien et préparer l'avenir de la mobilité en Provence-Alpes-Côte d'Azur » déclare Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France, Président de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Contacts presse :

Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marine PIVERT - mpivert@maregionsud.fr - 06 58 78 11 83